AR Prefecture

017-211703475-20221201-2022_12_D12-DE Reçu le 02/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 1er DECEMBRE 2022 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Aménagement d'un lieu d'accueil du public et d'un espace formation sur la base nautique pour une offre sportive et touristique durable - Modification du projet initial - Actualisation de l'estimatif des travaux et du plan de financement

Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir :
Absents excusés:
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Catherine BAUBRI
Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20221201-

2022_12_D12-DE

AR Sous-préfecture le 0 2 DEC. 2022

Publication dématérialisée le 0 2 DEC. 2022

AR Prefecture

017-211703475-20221201-2022_12_D12-DE Reçu le 02/12/2022

Conseil municipal du 1er décembre 2022

N° 12 - Aménagement d'un lieu d'accueil du public et d'un espace formation sur la base nautique pour une offre sportive et touristique durable -Modification du projet initial -Actualisation de l'estimatif des travaux et du plan de financement

Rapporteur: M. Philippe BARRIÈRE

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un lieu d'accueil du public et d'un espace formation sur la base nautique pour une offre sportive et touristique durable ainsi que son plan de financement, et a autorisé Mme la Maire à solliciter les subventions auprès de partenaires financiers potentiels.

Depuis, le projet a été affiné en tenant compte de la pénurie d'approvisionnement de matériel dans certains secteurs et de la conjoncture économique dont découlent des hausses tarifaires de certaines matières premières. L'estimation des dépenses par lots a été ajustée et celui concernant les « menuiseries extérieures » a été supprimé du fait qu'il n'est pas nécessaire de les remplacer.

À ce titre, bien que le montant prévisionnel global des travaux soit maintenu à 327 000 € HT, il convient aujourd'hui d'actualiser l'estimation des travaux par poste de dépenses comme suit :

Estimatif des travaux par poste des dépenses	Montant HT TVA 20 %		Montant TTC
- Gros-œuvre & Divers	100 789,16 €	20 157,83 €	120 946,99 €
- Menuiserie intérieure	26 418,62 €	5 283,72 €	31 702,34 €
- Plâtrerie	53 340,18 €	10 668,04 €	64 008,22 €
- Sols & Faïences	39 832,08 €	7 966,42 €	47 798,50 €
- Peintures	23 470,17 €	4 694,03 €	28 164,20 €
- Électricité	13 544,45 €	2 708,89 €	16 253,34 €
- Plomberie	22 256,50 €	4 451,30 €	26 707,80 €
- Serrurerie	47 348,84 €	9 469,77 €	56 818,61 €
Total =	327 000,00 €	65 400,00 €	392 400,00 €

De même, au regard des réponses qui nous ont été notifiées à ce jour par les partenaires sollicités, le plan de financement prévisionnel est ainsi actualisé :

Financeurs	Taux	Recettes	Sollicitée/Acquise
Europe – Programme LEADER	11 %	36 000,00 €	sollicitée
État – DETR exercice 2022	25 %	81 750,00 €	acquise
Région Nouvelle-Aquitaine	15 %	49 050,00 €	acquise
Département Charente-Maritime (*Plan départemental Vals de Saintonge)	25% (15+10*)	81 750,00 €	acquise
Ville de Saint-Jean-d'Angély - autofinancement	24 %	78 450,00 €	
TOTAL =		327 000,00 €	

AR Prefecture

017-211703475-20221201-2022_12_D12-DE Reçu le 02/12/2022

Conseil municipal du 1er décembre 2022

En accord avec le Kayak Club Angérien, les travaux seront programmés à compter de septembre 2023 afin de ne pas pénaliser l'association qui bénéficie durant la période estivale de recettes financières complémentaires provenant de la location de matériels et de l'organisation d'animations à destination des touristes.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- la modification ci-dessus au projet initial de l'estimatif des travaux par postes de dépenses d'un lieu d'accueil du public et d'un espace formation sur la base nautique pour un montant de 327 000 € HT soit 392 400 € TTC ;
- le plan de financement prévisionnel actualisé ci-dessus.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont inscrits au Budget, opération 0732.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

Pour: 25Contre: 0Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale,

Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20221201-2022_12_D12-DE AR Sous-préfecture le 0 2 DEC. 2022

Publication dématérialisée le 1 2 DEC. 2022

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.